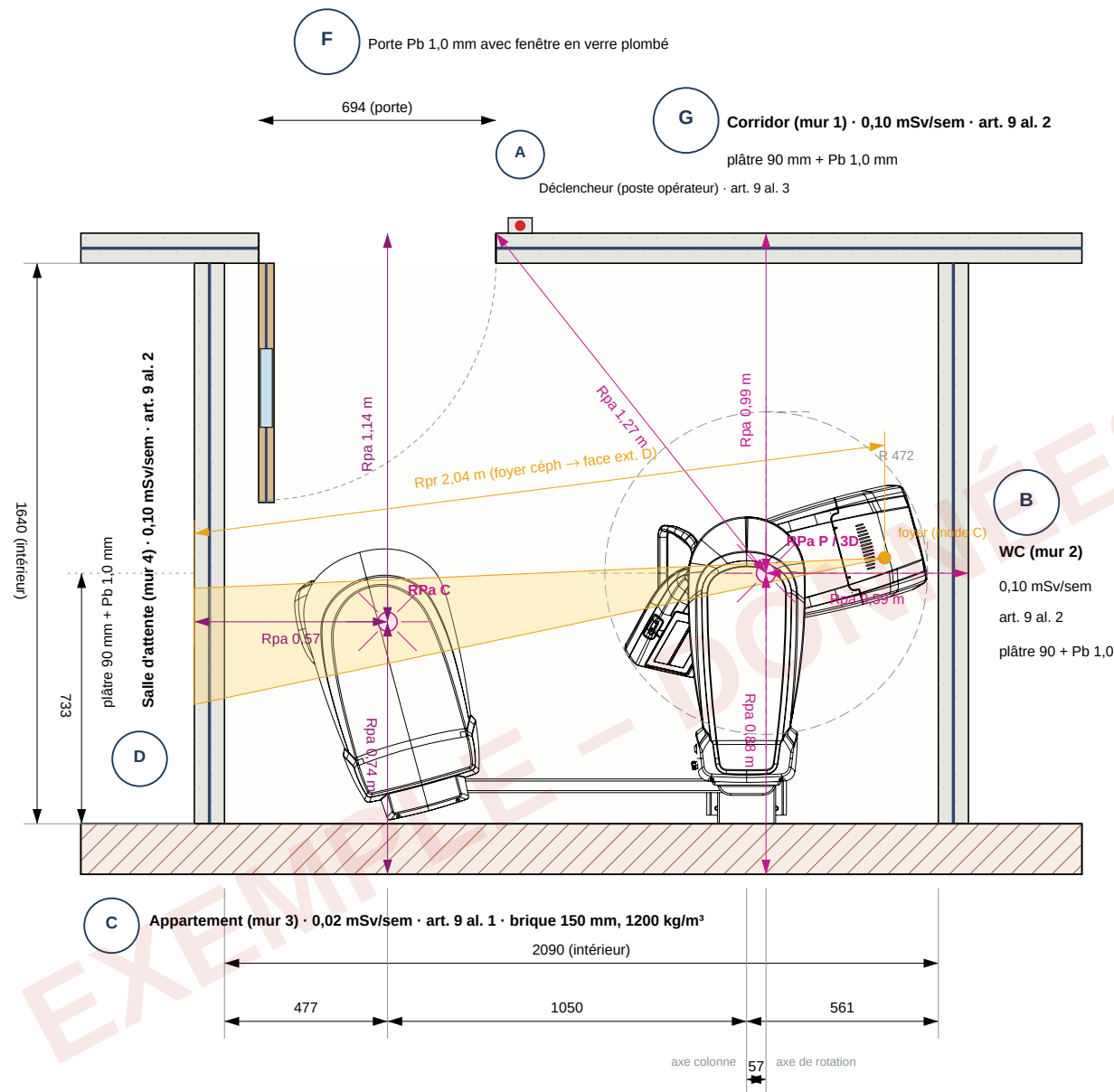


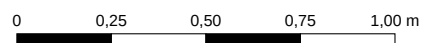
Plan de radioprotection – plan horizontal (annexe 4 OrX, art. 15)	
Cabinet	Cabinet dentaire Horizon – Dr C. Modèle (fictif)
Adresse	Rue des Exemples 10 – 1999 Villefictive
Local	Radiologie · 2e étage · hauteur 2,50 m
Appareil	Owandy I-Max 3D Ceph XPRO (OPG / CBCT / CEPH)
Paramètres	75 kV · W : P 100 · C 30 · 3D 100 mA·min/sem
Plafond / sol	Béton 50 + plâtre 50 mm · Rpa 2,50 + 0,10 + 0,90 = 3,50 m
Réf. existant	Plan d'archive du local (exemple fictif)
Établi par	iD-DENTAL SA – Payerne – info@id-dental.ch
Échelle / format	1:20 · A4 paysage · imprimer à 100 %
Date / N° plan	EXEMPLE – données fictives
Ce plan fait partie intégrante des documents concernant la radioprotection liée à la construction. L'expert en radioprotection est responsable de l'exécution selon ce plan (plan horizontal, épaisseurs et densités des matériaux).	
Signature ERP :	Date :

LÉGENDE

- Plâtre 90 mm (840 kg/m³)
- Doublage plomb 1,0 mm (G, B, D, porte)
- Brique 150 mm, 1200 kg/m³ = 0,8 mm Pb
- RPa : centre de diffusion (axe patient)
- Faisceau primaire céphalostat (Rpr)
- Zone de rotation du bras OPG / CBCT
- Cotes Rpa / Rpr en m (jusqu'à la face ext. de la paroi)
- Appareil : vue de dessus © Owandy Radiology (plan d'installation)



Art. 13 al. 1 OrX : l'équivalent de plomb est indiqué de manière durable sur la porte, la fenêtre et les parois blindées.
Art. 58 al. 2 ORaP : zone contrôlée signalée selon SUVA n° 1729/21/N et n° 1729/56.
Rpr céph : foyer estimé à 350 mm au-delà du centre de rotation (foyer-tête = 1,47 m) – à confirmer avec le fabricant.



Échelle 1:20